

Antipolis 2018

Vendredi 25 – samedi 26 mai 2018

Société des régates d'Antibes Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Équipes composés de **deux personnes minimum**.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre 45 minutes après l'heure légale du coucher du soleil (20h59), et celle du lever du soleil (05h56).
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Une seule course est prévue selon le programme suivant:
- 5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
25 mai	19h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

Société des Régates d'Antibes 2018

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

- 8.2 Départ, Lion de mer à laisser à bâbord, marque A à laisser à tribord et B à bâbord, marque S à laisser à bâbord, marque A à laisser à bâbord et B à tribord, marque S à laisser à bâbord, arrivée. Distance 60.5 milles.

- 9. MARQUES**
Marque de départ : Bateau portant pavillon Orange
Marque de dégagement : Bouée noir cylindrique
Lion de mer : Îlot rocheux situé devant le Port Santa Lucia à St Raphaël situé par 43.24.41 N et 6.46.45 E
Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de l'arrivée par 43.35.282 N et 7.08.048 E (environ 120m de la digue)
Marque A et marque d'arrivée: Bouée pyramidale jaune par 43.35.284 N et 7.08.160 E (Environ 300m de la digue)
Marque S : Bouée cylindrique verte par 43.39.163 N et 7.11.109 E (environ 300m au Sud du milieu de la digue du port de St Laurent du Var)
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.
- 11. LE DÉPART**
11.1 Alignement de la ligne de départ : mât arborant le pavillon orange sur le bateau comité course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord
11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 minutes
- 13. L'ARRIVÉE**
13.1 Alignement de la ligne d'arrivée : mât arborant le pavillon orange situé sur la capitainerie de l'IYCA à l'extrémité et le coté parcours de la marque d'arrivée
De nuit la bouée sera signalé par un feu scintillant
- 14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.
- 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**
15.1 Temps limite pour finir les courses : 19h00 le samedi
15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes
- 17. CLASSEMENT**
17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1
17.3 Courses retirées ; aucune
17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000.
17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.
- 18. RÈGLES DE SECURITE**
18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
18.3 Canal VHF : **6**
18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque
18.5 La VHF est obligatoire a bord.
18.6 **Pour les équipages en double, le port du gilet équipé d'une lampe homologuée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Une VHF accessible du cockpit est obligatoire. [DP]**

- 18.7 Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement avant le départ d'Antibes. Cet émargement sera ouvert de 14h à 18h le vendredi 25 mai au Club House. *[DP]*
Tout skipper, ou son représentant, doit signer impérativement une feuille d'émargement au Club House dans l'heure qui suivra son arrivée. *[DP]*
- 18.8 Numéro P.C. COURSE 04.89.68.90.42
- 20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes
- 27. PRIX**
La remise des prix se déroulera à 20h00 samedi soir suivi par une sardinade.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du président du jury : Peter Lamass

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

PARCOURS

Départ,
Lion de mer à laisser à bâbord,
marque A à laisser à tribord et B à bâbord,
marque S à laisser à bâbord,
marque A à laisser à bâbord et B à tribord,
marque S à laisser a bâbord,
arrivée.
Distance 60.5 milles.

